AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 juin 1864

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 juin 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation3 p. (211r, 212r, 213v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 18 juin 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 20/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43120

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction18 juin 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireFavre, Jules (1809-1880)
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin a reçu d'Oudin-Leclère les conclusions nouvelles de ses adversaires. Il prie Favre de ne pas croire les odieux mensonges qu'elles renferment. Il l'informe que Versigny lui a annoncé l'envoi par l'avocat Hébert de nouvelles lettres de Marie Moret et de lui-même : Godin fait observer qu'aux dates mentionnées dans les conclusions, Marie Moret était à Guise et qu'en conséquence, il ne peut pas exister de correspondance entre eux. Godin voit dans cette infamie l'œuvre d'un homme d'affaires de Guise. Godin envoie à Favre quelques lettres échangées avec Esther Lemaire, oubliées par elle car mélangées aux lettres écrites par Émile Godin quand il était au collège : ces lettres (14 lettres de Godin et 13 lettres d'Esther Lemaire) montrent un Godin différent de celui auquel veulent faire croire ses adversaires ; Godin regrette de ne plus avoir le reste de sa correspondance avec elle. Dans le post-scriptum, Godin signale qu'il détient les chansons et placards qui ont préludé au procès. SupportLe post-scriptum de la lettre est copié sur le folio 213v.

Mots-clés

Conflit, Consultation juridique, Procédure (droit), Relation Godin-Moret Personnes citées

- Hébert [monsieur]
- Lemaire, Sophie Esther (1819-1881)
- Moret, Marie (1840-1908)
- Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)
- Versigny, Victor (1819-1872)

Événements cités<u>Séparation des époux Godin et Lemaire (1863-1877)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023